

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2020

TENU À LA SALLE DU CONSEIL À 20H30

### Présents :

Miguel BALLOT, Dominique BARRAULT, Benoît BASSAC, Céline CONTAUT, Albert DESVÉRONNIÈRES, Pascal DOYEN, Dominique FLORY-BALLOT, Denis HÉBRARD, Dominique NOLLEZ, Cécile PERRIN, Bernard PLÉAU, Brigitte ROY.

### Absents excusés :

Éric BOURGEOIS qui donne pouvoir à Miguel BALLOT  
Mélanie LACOMME qui donne pouvoir à Pascal DOYEN  
Isabelle STUDER qui donne pouvoir à Dominique NOLLEZ

Quatre points supplémentaires sont rajoutés, à l'ordre du jour et adoptés à l'unanimité, ils sont :

- a/ Désignation d'un délégué sécurité routière
- b/ L'opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la CCSSOM
- c/ Acceptation des travaux sur l'écoulement des eaux pluviales route de Saron
- d/ Annulation de la délibération du 30 juin 2020 et nouvelle désignation des délégués au SMIS.

L'ordre du jour était:

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- 2- Désignation des représentants CNAS, délégué des élus et délégué des agents.
- 3- Désignation d'un délégué CLI.
- 4- Primes COVID 19.
- 5- Régie communale.
- 6- Enquête publique carrière.
- 7- Vélo voie Marcilly sur Seine – Romilly sur Seine.
- 8- Modification RIFSEEP pour Contractuels.
- 9- Subvention Souvenir Français.
- 10- Affaires diverses.
- 11- Informations.

Dominique BARRAULT est désigné comme secrétaire de séance.

### a/ Désignation d'un délégué sécurité routière .

À la demande de la Préfecture, un délégué à la sécurité routière a été désigné au sein du Conseil Municipal. Benoît BASSAC est élu à l'unanimité.

### b/ L'opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la CCSSOM.

Le transfert automatique de la compétence PLU à la CCSSOM doit être effectif le premier janvier 2021. La CCSSOM n'ayant pas la capacité de traiter les PLU de plus de 60 communes, elle demande de sursoir à ce transfert. Le non-transfert est adopté à l'unanimité.

### c/ Acceptation des travaux sur l'écoulement des eaux pluviales route de Saron.

Route de Saron, les bouches d'évacuation des eaux pluviales sont en partie obstruées à cause de l'affaissement de l'entrée du puisard . Dominique NOLLEZ insiste sur ces travaux à réaliser indiquant que les eaux rentrent chez un particulier. Un devis a été demandé et le conseil adopte à l'unanimité cette mesure.

### d/ Annulation de la délibération du 30 juin 2020 et nouvelle désignation des délégués au SMIS.

Sur leurs demandes, les délégués au syndicat des transports scolaires de Sézanne, souhaitent échanger leurs rôles. Le Conseil annule la délibération numéro 5 du PV du Conseil Municipal

d/ Annulation de la délibération du 30 juin 2020 et nouvelle désignation des délégués au SMIS.  
Sur leurs demandes, les délégués au syndicat des transports scolaires de Sézanne, souhaitent échanger leurs rôles. Le Conseil annule la délibération numéro 5 du PV du Conseil Municipal du 30 juin 2020 et désigne comme délégués au SMIS : Denis HÉBRARD titulaire et Céline CONTAUT suppléante.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Point 2 : Désignation des représentants CNAS, délégué des élus et délégué des agents.

C'est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour la commune. Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner un représentant des élus et un des employés. Traditionnellement c'est la secrétaire de mairie qui représente les employés, la porte reste ouverte pour le poste élu. Une à deux réunions par an, maximum, à Châlons.

Benoît BASSAC et Florence VANNEÇON, secrétaire de mairie, sont désignés à l'unanimité.

Point 3 : Désignation d'un délégué CLI (Commission locale d'information)

C'est la centrale nucléaire de Nogent sur Seine. Un représentant des élus doit être désigné pour assister à une réunion par an à la centrale. Albert DESVÉRONNIÈRES est désigné à l'unanimité

Point 4 : Primes COVID 19.

Le vote se déroulera à bulletin secret.

La CCSSOM a voté une prime COVID pour ses personnels, notamment ceux employés pour les services techniques de la CCSSOM et qui ont continué à travailler pendant le confinement. Dans un souci d'équité entre les différents agents travaillant sur le territoire de la CCSSOM, la commune propose d'attribuer à Denis MORIAT et Dominique DUPONT une prime COVID dont le montant sera défini dans le cadre de la loi. Après débat, et dépouillement du vote à bulletins secrets, la proposition est adoptée par 12 voix pour, 2 abstention et 1 contre.

Point 5 : Régie communale.

Il faut désigner un élu pour déposer, le cas échéant, des fonds (chèques ou espèces) à la Trésorerie de Sézanne. Brigitte ROY est désignée à l'unanimité.

Point 6 : Enquête publique carrière.

L'enquête publique sur le projet d'extension de carrières a débuté le 7 septembre et se terminera le 6 octobre prochain. La commune a jusqu'au 17 novembre (délai de 3 mois à compter de la réception du dossier) pour se prononcer. Compte tenu de la complexité du dossier, il est proposé de reporter cette réflexion lors d'une prochaine séance du Conseil avec un ordre du jour réservé à ce dossier en présence du porteur de projet de la société Morgagni. Ce point est adopté à l'unanimité, il sera traité le 3 novembre 2020 en Conseil municipal.

Point 7 : Vélo voie Marcilly sur Seine – Romilly sur Seine.

Suite à une rencontre à l'initiative du Maire de Romilly sur Seine, il est proposé au Conseil de se prononcer sur la création d'une vélo voie reliant Marcilly sur Seine à Romilly sur Seine. Le conseil adopte à l'unanimité le principe de cette création.

Point 8 : Modification RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents contractuels.

Le vote se déroulera à bulletin secret.

Il s'agit d'une prime versée par semestre aux employés titulaires de la commune (fonction publique territoriale). La secrétaire de mairie, récemment recrutée, est agent contractuel et

ne peut prétendre à ce versement. Il est donc proposé d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents contractuels de la commune. Le Conseil est favorable sur le principe, mais ne se prononcera sur l'attribution ou non de cette prime qu'à partir de l'année 2021.

La proposition est adoptée par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

#### Point 9 : Subvention Souvenir Français.

Le souvenir français entretient nos tombes de soldats morts pour la France (une tombe a été restaurée au cimetière en 2018, une deuxième le sera dans un avenir proche). Il est proposé au Conseil de renouveler la subvention de 65 euros au profit du Souvenir Français. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

#### Point 10 : Affaires diverses.

Entretien des Tilleuls.

Afin de permettre un meilleur éclairage public et de voir les décorations de Noël, il est proposé de tailler les tilleuls « au carré ». Ce principe est adopté à l'unanimité, la décision de le faire ou non interviendra après avoir examiné les devis. Le maire demande à la commission Espaces verts de se charger de proposer plusieurs devis.

Adhésion Seine en Partage.

Le Conseil adopte à l'unanimité l'adhésion à l'association « La Seine en partage et ses affluents » à hauteur de 65 euros.

Prêt de la salle des fêtes.

Après une inhumation au cimetière de Marcilly, la salle des fêtes était prêtée gracieusement à la famille. Cette mesure est reconduite par le Conseil à l'unanimité.

À propos du cimetière, le maire demande à Miguel BALLOT et Dominique BARRAULT de mener une réflexion sur le prix des concessions.

PLU

Le PLU a été invalidé. Compte tenu des frais déjà engagés par la commune (environ 20000 euros). Suite à la réunion du 07 septembre dernier avec Monsieur GODIN du CDHU un consensus avait été évoqué. Ainsi le maire propose : soit d'arrêter l'étude, soit de continuer l'étude engagée avec de nouvelles orientations afin de pouvoir le valider. Sous réserve du montant des frais à venir, le Conseil adopte la poursuite du dossier.

#### Point 11 : Informations

Deux lettres de remerciements ont été reçues pour les subventions accordées précédemment à la coopérative de l'école de Conflans et à celle de l'école Sainte Anne de Romilly sur Seine.

Suite aux nouvelles directives de la préfecture, la salle des fêtes ne peut accueillir plus de trente personnes pour des manifestations festives et privées. En respectant les mesures de protection et de distanciation physique.

La réfection du Château d'eau est prévue au premier semestre 2021.

Les délégués de la Commune qui servent dans les différents syndicats et autres commissions extérieures à la commission reçoivent leur convocations et /ou information directement sur leur boîte mail. La mairie n'étant pas destinataire de ces mails, il faut penser à relayer l'information à la mairie.

Une nouvelle commission est créée qui s'occupera des baux ruraux, des bois de coupes et des peupleraies de la commune. Hormis pour les baux ruraux ou un gros travail de remise à plat a

été effectué par monsieur RAMBAUD précédent maire, il est nécessaire de valoriser maintenant les bois de coupe et les peupleraies de la commune. Cette commission sera dirigée par le premier adjoint avec comme « directeur technique » Miguel BALLOT. Trois conseillers se proposent de venir les assister, Dominique NOLLEZ, Pascal DOYEN et Albert DESVÉRONNIÈRES.

#### Tour de table :

Bernard PLÉAU

Les horaires de l'aire de jeux pour enfants sont à revoir. Le maire propose de les revoir cet hiver pour une mise en place au printemps prochain.

La boîte à livre sera mise en place prochainement sur l'emplacement prévu place des Marcilly de France. Les autocollants seront posés (imprimés en noir sur fond jaune pour faire ressortir l'écusson de Marcilly).

L'association « Clairs Moments » présidée par Madame HAMACHA est-elle toujours d'actualité ? Le Maire indique qu'il prendra contact avec l'intéressée.

Dominique NOLLEZ

Remarque sur la tonte des bas-côtés sur le chemin de Robequin. Miguel BALLOT, prend en compte cette situation pour y remédier.

Question posée sur la fréquence du passage de la balayeuse dans les rues de la commune. Dominique NOLLEZ demande à ce que les rues soient balayées plus régulièrement. Dominique NOLLEZ et Miguel BALLOT traiteront ensemble ce problème avec les services techniques.

Enfouissement des réseaux électriques. Une autre partie du revêtement de la route de Saron sera effectuée en 2021. Les devis demandés pour enfouir les réseaux électriques font apparaître une dépense supportée par la commune de presque 80000 euros se décomposant comme suit : 7000 euros de reste à charge pour la commune (5% du montant réglé par la CCSSOM), 46800 euros d'enfouissement des lignes téléphoniques, et 25600 euros de pose et branchement de huit lampadaires. Compte tenu du montant financier important de ces travaux, il demande s'il est nécessaire d'enfouir les réseaux. Le maire demande la poursuite de l'étude, notamment par la recherche de subventions éventuelles. Le dossier sera représenté au Conseil du 3 novembre prochain.

Présence de graffitis sur les panneaux de signalisation de l'avenue des Tilleuls. Le maire note que plusieurs personnes se sont plaintes d'inscriptions similaires sur leurs boîtes aux lettres et boîtiers de compteurs électriques. Ces incivilités, comme d'autres, sont suivies avec attention par la mairie en liaison avec la gendarmerie.

Albert DESVÉRONNIÈRES

Sécurité sur le Sablé. La limitation à 50 km/h est en cours de traitement ainsi que la pose des pictogrammes délimitant la voie de circulation des vélos. Une réunion devrait prochainement se tenir entre la mairie, le vice-président de la CCSSOM en charge de la voirie et la personne responsable de la Véloroute au niveau de département.

Limitation de vitesse chemin du haut. Albert DESVÉRONNIÈRES propose de limiter la vitesse à 30 km/h sur cette voie. La rue du Vallon étant déjà à 30 km/h, il est envisagé de réduire également la vitesse chemin du Haut. La décision sera prise après connaissance des textes réglementaires et/ou légaux.

Stationnement Allée des Tilleuls.

Il existe un problème de stationnement Allée des tilleuls, problème d'ailleurs souligné dans le PLU. Il est nécessaire de revoir l'utilisation des contre-allées, afin de permettre un stationnement à tous les riverains, sans gêner la circulation des secours incendie ou médicaux.

Ce dossier est déjà en partie étudié par Dominique BARRAULT, suite à des remarques de riverains. Une étude sera menée plus largement.

SDDEA : Syndicat Départemental Des Eaux De l'Aube. Ce syndicat mixte regroupe en 2017 les 60 syndicats des eaux aubois créés depuis 1943, pour les 5 compétences suivantes :

- L'eau potable,
- l'assainissement collectif
- l'assainissement non collectif
- la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- la démoustication.

Les compétences s'exercent en Territoires et en Bassins hydrographiques.

Depuis 2017 la loi impose aux intercommunalités la GEMAPI. La CCSSOM, (Communauté des Communes de Sézanne et du Sud-Ouest Marnais) a confié depuis 3 ans la GEMAPI et la démoustication au SDDEA.

Concernant la gouvernance locale, chaque commune est représentée pour les compétences transférées par un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Pour le Bassin Aube Aval : Titulaire Albert DESVÉRONNIÈRES Suppléant Benoît BASSAC,

Pour le Bassin Seine Aval, idem.

Albert DESVÉRONNIÈRES a participé aux assemblées électorales des deux Bassins et du Territoire Nord-Ouest et est élu conseiller du Bassin Seine Aval avec 6 autres « grands délégués », (qui siègeront au bureau du bassin ainsi qu'à L'AG pour l'élection du Président du SDDEA).

Dominique BARRAULT

Demande à ce que les résultats d'analyse des eaux consommables soient plus largement diffusés. Une annonce sera insérée dans le bulletin municipal. Concernant l'enquête publique sur les carrières plusieurs conseillers demandent que l'information soit également insérée dans le bulletin municipal.

La séance est clôturée à 23h30.

Le Secrétaire de Séance,  
Dominique BARRAULT

